



Date de Convocation 16/11/2021	L'an deux mille vingt et un Le mardi 23 novembre à 18 heures 30 Le Conseil municipal
Date d'affichage 16/11/2021	légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS – L.FLEURY adjoints JP.SPENNEL – R.FAVIER - N.ALMEIDA – T.DAVID MJ.BOURILLON
En exercice 11	
Présents 09	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 10	Absents : C.VARNIER-SEGARD (Pouvoir à L.FLEURY) - D.CASSAND

Mme Nathalie ALMEIDA a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- Fête de la Saint-Denis : Évènement important avec de nombreuses animations autour du projet environnemental (atelier ruche, création d'un verger avec plantation de pommiers pour les enfants nés en 2020-2021, stand du SYGOM), ateliers collectifs de réflexion sur le projet de la ferme, visite du gîte communal et repas.
- Fibre optique : un constat a été réalisé suite aux travaux de déploiement pour lister les désordres constatés (panneau plié, accotements en tout venant, tranchée isolant le hameau de Ste Austreberte, etc...) transmis à la communauté de communes et au syndicat Eure normandie numérique.
- Urbanisme: une formation est en cours pour dématérialiser totalement la chaîne d'instruction des dossiers.
- Culture : en partenariat avec le Lyons Club, une boîte à livres a été installée près de l'école et rencontre un vif succès. Les enfants de l'école en approvisionnent une partie.
- Bornage des chemins : a été réalisé par le géomètre avec présentation des objectifs par une réunion publique avec les propriétaires. Le coût total est à la charge de la commune.
- Octobre rose : en partenariat avec le Pôle sanitaire du Vexin, une conférence sur le dépistage du cancer du sein s'est déroulée à la salle des fêtes suivi d'un concert à l'église. Mme le Maire remercie les élèves de l'école pour leur participation. Un atelier tir à l'arc avec cible et flèches leur sera offert.
- ASALF : l'association a présenté la maquette 3D représentant numériquement les communes de la vallée de la Lévrière permettant d'avoir une vue d'ensemble des axes de ruissellement notamment. Un film sur chaque commune a également été réalisé.
- Ecole : 83 élèves sur le regroupement soit une moyenne de 20 élèves par classe. Les effectifs devraient augmenter à la rentrée prochaine. La classe de St Denis participera au marché de Noël à Heudicourt et à la soirée de Noël à la ferme des Gruchets. Vendredi prochain la classe viendra visiter la mairie pour un cours sur les symboles de la république et les élèves voteront pour le menu du repas de Noël.
- CAUE 27: une réunion de restitution de la visite de la ferme des Gruchets s'est tenue le 9 novembre dernier.
- SIEGE 27 : Mme Almeida rend compte de la dernière réunion du comité syndical
- Eoliennes : Mme le Maire informe qu'une photo avec les élus du territoire « baillonnés » doit être



prise samedi prochain aux pieds des éoliennes du Thil-en-Vexin pour alerter la presse sur la demande au Préfet d'un moratoire sur les projets éoliens du territoire.

- Visite du Président de la Communauté de communes du Vexin Normand : remerciements.
- Videoprotection: une réunion sera programmée prochainement et une réunion publique de sensibilisation aux cambriolages et sécurité routière. Mme le Maire informe qu'un nouvel accident a eu lieu dans le virage du chamois. 4 accidents depuis juillet. La mairie travaille avec la gendarmerie pour améliorer la sécurité.
- SAEP : une antenne pour le télérelevé des compteurs d'eau sera installée sur le côté de la Mairie. Mme le Maire revient sur la coupure d'eau lors du nettoyage du réservoir à Hébécourt. Une distribution d'eau a été organisée à la Mairie.
- Présence verte : la convention a été renouvelée permettant aux bénéficiaires du dispositif d'alerte d'avoir une participation financière du CCAS sur leur abonnement.
- Eclairage public : un point sera fait avec la STPEE sur notre contrat d'entretien car beaucoup d'ampoules sont hors service malgré un remplacement d'1/4 tous les ans depuis 2018.
- Festivités de Noël : en raison du risque sanitaire, une soirée de Noël sera organisée à la ferme des gruchets avec ambiance village de Noël. Le père Noël distribuera leurs cadeaux aux enfants et le colis aux anciens de 18h à 21h le vendredi 3 décembre. Sera présenté un stand de produits locaux et un stand des élèves de l'école.

DEFENSE EXTERIEURE INCENDIE :

Madame le Maire rappelle que le hameau de Sainte Austreberte n'est pas couvert par la défense incendie. Le Département a mis en place un plan de relance avec un budget dédié aux collectivités pour leur mise aux normes dans le cadre de la défense extérieure incendie.

Madame le Maire présente le projet d'installation de 2 citernes souples à incendie au hameau de Ste Austreberte pour un montant de 9 767,42 € HT :

- Terrassement : 3 968,82 € HT (entreprise DEBRAY)
- Citernes : 2 798,60 € HT (entreprise ABEKO)
- Clôtures : 2 000 € HT
- Haies : 1000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge Mme le Maire de solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs de subventions.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

Mme le Maire propose de prévoir un budget supplémentaire pour :

- le recrutement de notre Volontaire Territoire Administratif pour 10 000 €.
- le remplacement des éclairages publics accidentés pour 7 800 € et pour une lanterne à la pisciculture pour 800 €,
- le remboursement des frais avancés par Mme le Maire d'un montant de 858,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la décision modificative budgétaire n° 3.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE:

Mme le Maire informe le conseil d'une modification dans la convention de médecine préventive.

Un agent peut demander à être suivi par un infirmier dans le cadre d'un suivi médical et la visite médicale d'aptitude pourra avoir lieu via la téléconsultation à partir du 1er janvier 2022.

Le conseil municipal valide ces modifications.

RETRAIT DES COMMUNES DE FLIPOU ET DES THILLIERS-EN-VEXIN DU SYNDICAT DE L'AERODROME D'ETREPAGNY-GISORS:



Mme le Maire informe le conseil que 2 nouvelles communes souhaitent quitter le syndicat de l'aérodrome d'Etrépigny-Gisors. Le conseil municipal valide ces retraits.

CONTRAT DE DEPOT D'EQUIPEMENT DE RADIO-COMMUNICATION POUR LA RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU:

Madame le Maire expose au conseil que dans le cadre d'un déploiement de la télérelève des compteurs d'eau, les principales antennes ont été installées directement par le syndicat des eaux avec le concours de son prestataire. Il s'avère que certaines zones ne sont pas ou que partiellement couverts par le réseau principal. Le syndicat souhaite ajouter des petites antennes pour le complément de couverture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de dépôt d'équipement de radiocommunication LORA avec le syndicat des eaux d'Hébécourt.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

ADHESION AU LABEL GITE DE FRANCE:

Considérant les services proposés par le label gîte de France (présence sur leur site web, réservation en ligne, expertise technique et commerciale, etc...); Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer aux services proposés par le label gîte de France avec un droit d'entrée de 290 €, et 190 € pour le label 3 étoiles pour 5 ans.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DU GITE:

Vu la délibération du 29 juin 2021 fixant les tarifs de location du gîte de la ferme des Gruchets ;
Considérant qu'il convient d'opérer quelques modifications aux tarifs décidés ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour la location du gîte:

Tableau des prix pour la Basse Saison:

2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	Nuit supplémentaire
390	410	430	450	470	490	70

Tableau des prix pour la Moyenne Saison:

2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	Nuit supplémentaire
390	430	470	510	550	590	84

Tableau des prix de la Haute-Saison:

2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits	Nuit supplémentaire
420	476	532	588	644	700	



Chiens	7 € / jour
Kit bébé	25 € / semaine
Taxe de séjour	0,50 cts/ jour/ + de 18 ans

Caution	1 000 €
Caution ménage	200 €
Caution « chien »	100 €

ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS:

Après présentation du règlement par M.Fleury, le conseil municipal, avec 9 voix contre et 1 abstention (Mme le Maire) refuse d'adopter le règlement de collecte des déchets ménagers n'étant pas satisfait de la nouvelle organisation pour le ramassage, notamment le jour de collecte, sur la distribution des poubelles aux habitants et sur le gabarit des poubelles distribuées non adapté aux nouvelles habitudes de tri des ménages. Un courrier dans ce sens sera adressé au Président du SYGOM.

La séance est levée à 21h20